



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU  
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, Mme Françoise BALTHAZARD, M. Serge BLIN, Mme Sophie CAMPISCIANO, M. Benoit JULIENNE Adjoints au maire, M. Zaïme ALI-BELHADJ, M. Pascal AMBROISE, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, M. Rémi JEANNOT, Mme Marie-France LAUNET, , Mme Martine MONTARON, Mme Sandrine MOURET, conseillers municipaux,

Absents :

Pouvoirs : Mme Dominique GUILLAN donne pouvoir à Mme Françoise BALTHAZARD  
M. Claude PREVOST donne pouvoir à M. Zaïme ALI-BELHADJ

Secrétaire de séance : Monsieur M. Pascal AMBROISE

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 15  
Pouvoir : 2

**2023-06-27/10**

**OBJET : ACCUEIL DES REFUGIÉS UKRAINIEN A SAINT-AUBIN**

**Rapporteur : Françoise BALTHAZARD**

**Présentation :**

Les délibérations n° 2022-04-19-02 et 2022-09-27/08 portant sur le même objet, ont été prises pour des dispositions temporaires, jusqu'au 30 juin 2023. Il convient maintenant de statuer ce qu'advient ces dispositions après cette date.

Compte tenu de la pérennisation du conflit Ukrainien, il est souhaité d'accompagner une famille accueillie, dans la recherche d'une situation d'installation plus adapté, compte tenu de leur intégration professionnelle.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

Accusé de réception en préfecture  
091-219105384-20230627-2023-06-27-10-DE  
Date de réception préfecture : 06/07/2023

- De prolonger jusqu'au 31 décembre 2023 la mise à disposition d'un logement aménagé dans l'ancienne maison d'habitation de la Ferme de la Commanderie, en demandant aux personnes hébergées une participation aux charges à hauteur de 300€ pour le logement de deux pièces.
- De donner l'accès aux activités adultes de Saint Aubin avec une prise en charge des coûts suivant établissement du quotient familial.
- De donner gratuitement l'accès aux camps et à l'animation jeunes de Saint-Aubin pour les enfants jusqu'au 31 décembre 2023.

**DELIBERATION :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les délibérations n°2022-04-19-02 et 2022-06-27-10,

**VU** le bureau municipal du 20 juin 2023,

**CONSIDÉRANT** que la commune souhaite poursuivre son soutien aux réfugiés, victimes de la guerre en Ukraine,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

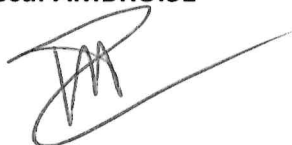
**DE PROLONGER** jusqu'au 31 décembre 2023 la mise à disposition d'un logement aménagé dans l'ancienne maison d'habitation de la Ferme de la Commanderie, en demandant aux personnes hébergées une participation aux charges à hauteur de 300€ pour le logement de deux pièces.

**DE DONNER** l'accès aux activités adultes avec une prise en charge des coûts suivant établissement du quotient familial.

**DE DONNER** gratuitement l'accès aux camps et à l'animation jeunes de Saint-Aubin pour les enfants jusqu'au 31 décembre 2023.

**DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance  
**Pascal AMBROISE**



Fait et délibéré à Saint-Aubin,  
Le 27 juin 2023

Le Maire,  
**Pierre-Alexandre MOURET**



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.

Accusé de réception en préfecture  
091-219105384-20230627-2023-06-27-10-DE  
Date de réception préfecture : 06/07/2023